Image not found or type unknown

Le partage judicaire

Par **Cooper59**, le **27/06/2019** à **08:03**

Notre maison à été vendue avant le divorce et l'argent est bloqué chez le notaire . Mon ex mari suire au divorce a demande un partage judiciaire car il a eu un heritage (durant notre union). Nous avions fait une assurance vie , la même somme chacun (sur l'héritage de ses parents ..). La banque a établie une assurance vie pour monsieur en indiquant ..sur fond propre.
Sur mon document il est noté que l'argent est de fonds commun..
Est ce que mon ex peut me réclamer cet argent, sachant que le partage judiciaire chez le notaire n' a abouti à aucun accord et donc un pv a été établi et donc l'affaire est revue par les tribunaux .
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés